

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP001
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Alpes 2014-2020
Version	2020.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 mai 2021

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	4
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	6
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	6
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6c	8
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6d.....	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3d.....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 5b	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4	20
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 4 / OSat	21
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	22
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	23
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	24
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	24
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	25
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	27
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	28
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	28
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	29
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	31
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	34
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	35
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	36
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	38
10.1. Grands projets	38
10.2. Plans d'action communs.....	41
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	44
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	44
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	44

11.3.	Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	44
11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	44
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	45
12.	INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	46
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	46
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	48
13.	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	49
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	50
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	50
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	50
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	50
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 50 <i>EUSALP</i>	51
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	53
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	53
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	54
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	55
17.	PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	56
	Documents.....	57
	Résultats de la dernière validation	58

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

En 2020, la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional des Alpes a été marquée par :

1. La clôture des derniers appels à projets et la poursuite d'un rythme élevé en matière de certification,
2. La décision de ne pas réabonder la maquette du programme avec REACT-UE.

1. La clôture des derniers appels à projets et la poursuite d'un rythme élevé en matière de certification :

En ce qui concerne les **appels à projets**, 2020 a été marquée par la clôture de 2 AAP OS1 lancés en 2019 dont les dates de clôture ont été prorogées sur l'exercice 2020 ainsi que par la publication d'un nouvel AAP OS2 :

- OS 1 « Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel - Action Espaces valléens » : 10 dossiers ont été déposés au cours de l'année, dont 1 a été conventionné en 2020. Sur ce même OS1, dans le cadre de Actions interrégionales, 1 dossier a été déposé et conventionné en 2020.
- OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » : 3 dossiers déposés, dont 1 conventionné en 2020.

Depuis le début de la programmation, 257 opérations ont été conventionnées pour 88M€ de coût total, soit 129% du financement total du programme (AT comprise). Sur cette même période, les bénéficiaires ont déclaré 48,5M€ de dépenses correspondant à 71,2% du financement total du programme (AT comprise). En 2020, 43 opérations ont été conventionnées pour 16,8M€ de coût total.

En ce qui concerne la **certification**, en 2020, l'autorité de gestion a poursuivi la montée en puissance au niveau de la certification et a ainsi dépassé ses objectifs et évité le dégageement d'office. 3 appels de fonds ont été réalisés en 2020 pour un montant total de dépenses certifiées de 9,8M€ et 86 CSF. Depuis le début de la programmation, 33,9M€ ont été certifiés et déclarés à la CE.

2. La décision de ne pas réabonder la maquette du programme avec des fonds REACT-UE.

Afin de favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour favoriser une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie, l'UE a proposé un soutien supplémentaire en faveur de la politique de cohésion et des territoires de l'Europe à

travers le dispositif REACT-EU.

Les précisions sur les possibilités de financement par REACT-EU ont été communiquées tardivement à l'Autorité de Gestion et les priorités d'intervention étaient déjà ciblées avec du FEDER régional.

De plus, les contraintes de calendrier et de thématiques soutenues via le plan de relance européen n'étaient pas adaptées au programme dédié au Massif Alpin. Il a donc été décidé de ne pas lui allouer de fonds complémentaires et de les répartir entre les deux Régions (Auvergne-Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) au prorata de leur population rattachée au massif selon les données de l'observatoire des territoires. -

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne	<p>Depuis 2014, 190 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 1 pour un coût total de 51,9M€, soit 117,4% de l'allocation totale, et un montant FEDER de 20,9M€, soit un taux de programmation FEDER de 94,3%. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 25,5M€ de dépenses, soit 49,1 % du CTE programmé.</p> <p>Par priorité d'investissement, le budget se répartit de la manière suivante :</p> <p>Sur la PI6c (tourisme) : Depuis 2014, 165 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 43,7M€. Le montant de FEDER programmé est de 16,8M€ soit 92,8% de la dotation. En 2020, 25 dossiers ont été conventionnés pour 9,6M€ de CTE et 3,7M€ de FEDER.</p> <p>Sur la PI6d (biodiversité) : Depuis 2014, 25 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 8,3M€. Le montant de FEDER programmé est de 4M€ soit 100% de la dotation. En 2020, 5 dossiers ont été conventionnés pour 1,9M€ de CTE et 1M€ de FEDER pour mettre en œuvre des actions en faveur de la protection et de l'amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte.</p>
2	Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction	<p>Depuis 2014, 39 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 2 (PI3d) pour un coût total de 23,6M€, soit 197% de l'allocation totale, et un montant FEDER de 5,5M€ soit un taux de programmation FEDER de 91,8 %. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 18,4M€ de dépenses, soit 78% du CTE programmé.</p> <p>En 2020, 6 dossiers ont été conventionnés pour un montant de 1,6M€ de CTE et 0,7M€ de FEDER pour mettre en œuvre des actions en faveur de l'investissement productif générique dans les petites et moyennes entreprises pour contribuer à augmenter et à dynamiser l'activité de transformation locale du bois d'œuvre alpin certifié « Bois des Alpes » pour la construction.</p>
3	Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels	<p>Depuis 2014, 26 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 3 (PI5b) pour un coût total de 9,3M€, soit 98,7% de l'allocation totale, et un montant FEDER de 4,5M€, soit un taux de programmation FEDER de 96,1%. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 2,65M€ de dépenses, soit 28,3% du CTE programmé.</p> <p>En 2020, 7 dossiers ont été conventionnés pour un montant de 3,6M€ de CTE et 1,8M€ de FEDER. Les opérations conventionnées portent sur la thématique du développement de la résilience des territoires et des</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		populations face aux risques. Aucun appel à projets n'a été lancé en 2020.
4	Assistance technique du programme	Depuis 2014, 2 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 4 pour un coût total de 3,2M€, soit 132 % de l'allocation totale, et un montant FEDER de 1,6M€, soit un taux de programmation FEDER de 132 %. Le montant de dépenses certifiées est de 1,9M€, soit 81 % de l'allocation totale.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	Plus développées	173,00			109,00			
S	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	Plus développées	173,00			173,00			
F	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	Plus développées	305,00			54,50			
S	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	Plus développées	305,00			278,00			La baisse de la valeur conventionnée entre 2019 et 2020 s'explique par la passation d'avenants concernant plusieurs opérations faisant baisser la valeur de cet indicateur. Un des avenants avait comme objet de corriger une incohérence entre la valeur saisie sur le système informatique Synergie et la convention papier.
F	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	Campagne de promotion interrégionale	Plus développées	32,00			12,00			
S	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	Campagne de promotion interrégionale	Plus développées	32,00			24,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	69,00			56,00			25,00		
S	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	173,00			260,00			192,00		
F	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	43,00			42,00			0,00		
S	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	350,00			507,00			75,00		
F	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	9,00			6,00			0,00		
S	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine	23,00			19,00			12,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
		naturel et culturel									

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	4,00			21,00			0,00		
S	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	188,00			26,00			0,00		
F	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	0,00			0,00			0,00		
S	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	71,00			34,00			0,00		
F	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	0,00			0,00			0,00		
S	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	12,00			11,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS1 - Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir1	Nombre de nuitées touristiques estivales	Nuitée	Plus développées	50 798 000,00	2012	53 340 000,00	2 549 959,00		L'INSEE n'a pu mener son enquête que sur la période de juillet à octobre 2020 et seulement auprès des hôtels, du fait des mesures liées à la crise sanitaire.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir1	Nombre de nuitées touristiques estivales	15 888 310,00		14 993 004,00		15 756 283,00		15 179 060,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir1	Nombre de nuitées touristiques estivales	15 205 424,42		14 800 560,00	

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	Plus développées	136,00			83,00			
S	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	Plus développées	136,00			109,00			
F	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	Ouvrages de restauration	Plus développées	12,00			15,00			
S	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	Ouvrages de restauration	Plus développées	12,00			38,00			
F	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	plans d'actions	Plus développées	27,00			23,00			
S	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	plans d'actions	Plus développées	27,00			33,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	49,00			49,00			0,00		
S	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	101,00			94,00			85,00		
F	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	6,00			0,00			0,00		
S	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	14,00			14,00			14,00		
F	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	20,00			0,00			0,00		
S	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	23,00			23,00			23,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	50,00			35,00			0,00		
F	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	10,00			4,00			0,00		
F	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	4,00			4,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS2 - PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ALPINES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir2	Taux d'espèces naturelles d'intérêt communautaire menacées sur les Alpes	Pourcentage	Plus développées	53,00	2012	50,00	53,10		Valeur de référence: Espèces évaluées en 2007. Valeur 2015: Espèces évaluées en 2013. Valeur 2016: Espèces évaluées en 2013, actualisée à l'aide des nouvelles listes rouges parues entre 2015 et 2017. Valeur 2017: idem. Valeur 2019: Espèces évaluées en 2019, taux actualisé à l'aide de la nouvelle liste des espèces évaluées en 2019 (période 2013-2018), et des nouvelles listes rouges parues entre 2017 et 2019. Valeur 2021 : Pas de mise à jour de la liste des espèces évaluées depuis 2019. En 2020, 77 espèces "menacées" (statut Liste rouge non LC) sur 145 espèces évaluées dans le rapport.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir2	Taux d'espèces naturelles d'intérêt communautaire menacées sur les Alpes	56,60		56,60		58,00		58,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2	Taux d'espèces naturelles d'intérêt communautaire menacées sur les Alpes	56,70		53,00	

Axe prioritaire	2 - Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	369,00			217,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	369,00			422,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			35,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			38,00			La baisse de la valeur conventionnée entre 2019 et 2020 s'explique par la passation d'un avenant faisant baisser la valeur de cet indicateur.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	329,00			182,00			La baisse de la valeur s'explique par une erreur sur un dossier pour lequel le CO04 avait été renseigné dans le système informatique Synergie de façon erronée l'année dernière.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	329,00			384,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	15 120 000,00			2 075 636,66			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	15 120 000,00			10 109 220,41			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	83,00			73,00			3,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	279,00			123,00			119,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	33,00			3,00			3,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	50,00			20,00			16,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	190,00			107,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	361,00			220,00			220,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	396 530,44			86 087,50			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
		entreprises (subventions)									
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	9 475 657,06			6 130 193,67			4 035 122,22		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	119,00			0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	16,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	220,00			0,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	168 644,36			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3 - ACCROITRE L'OFFRE CERTIFIEE DE BOIS D'OEUVRE ALPIN TRANSFORME LOCALEMENT

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir3	Nombre d'entreprises alpines de transformation de bois d'œuvre certifiées « Bois des Alpes »	Entreprise	Plus développées	24,00	2014	85,00	85,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir3	Nombre d'entreprises alpines de transformation de bois d'œuvre certifiées « Bois des Alpes »	81,00		65,00		34,00		24,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir3	Nombre d'entreprises alpines de transformation de bois d'œuvre certifiées « Bois des Alpes »	24,00		24,00	

Axe prioritaire	3 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	Plus développées	73,00			15,00			
S	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	Plus développées	73,00			56,00			
F	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	réunion	Plus développées	41,00			55,00			
S	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	réunion	Plus développées	41,00			106,00			
F	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	Plus développées	70,00			32,00			
S	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	Plus développées	70,00			60,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	13,00			13,00			0,00		
S	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	47,00			43,00			25,00		
F	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	38,00			0,00			0,00		
S	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	92,00			79,00			46,00		
F	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	25,00			16,00			0,00		
S	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	48,00			40,00			25,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	7,00			0,00			0,00		
F	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	0,00			0,00			0,00		
S	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	6,00			0,00			0,00		
F	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	5,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS4 - Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Ir9	Taux de la population alpine concernée par une démarche de gestion intégrée des risques naturels	pourcentage	Plus développées	7,00	2014	14,40	25,96		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Ir9	Taux de la population alpine concernée par une démarche de gestion intégrée des risques naturels	5,60		5,60		7,00		7,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir9	Taux de la population alpine concernée par une démarche de gestion intégrée des risques naturels	7,00		7,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4

Axe prioritaire	4 - Assistance technique du programme
-----------------	---------------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	séminaires		42,00			14,00			Pas de séminaire organisé en 2020 au vu des dates de dépôt et crise sanitaire.
S	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	séminaires		42,00			14,00			
F	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	Equivalent temps plein		38,50			19,06			
S	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	Equivalent temps plein		38,50			38,90			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	1,00			13,00			8,00		
S	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	14,00			8,00			8,00		
F	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	9,51			9,55			9,55		
S	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	38,90			6,90			6,90		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	8,00			0,00			0,00		
S	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	8,00			0,00			0,00		
F	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	9,55			0,00			0,00		
S	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	6,90			0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Assistance technique du programme
Objectif spécifique	OSat - OS : Mettre en œuvre un pilotage par les résultats, une gestion efficace et sécurisée du FEDER et accroître la lisibilité des actions co-financées par le POIA

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 4 / OSat

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
1	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement	porteurs de projets					24,00		Nombre de porteurs de projets renseignés en 2020 = 24. Chiffre non cumulé.
2	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE sur les Alpes	Taux d'information					15,00		Suite à l'enquête IFOP menée en novembre 2020, il apparaît que 15% des personnes interrogées dans le Massif des Alpes se sentent bien informées sur les projets soutenus par l'Union Européenne. Page 81 du rapport.
Irat2	Taux d'erreur constaté suite aux audits menés aux différents niveaux de contrôle	Nombre de dossiers				2,00	2,00		Initialement, cet indicateur avait été identifié comme un indicateur de réalisation par erreur. Dans le cadre de la modification du PO en 2019, il a été supprimé de la liste des indicateurs de réalisation et ajouté à celle des indicateurs de résultats. C'est pour cela que c'est la première fois qu'il est renseigné dans le RAMO. L'unité de mesure correcte est le %. Source : Taux d'erreur résiduel établi par le RAC 2021 soumis à la CE dans le cadre de la clôture de comptes 2019-2020.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
1	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement	4,00		280,00		246,00		147,00	
2	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE sur les Alpes	13,00		13,00		11,00		11,00	
Irat2	Taux d'erreur constaté suite aux audits menés aux différents niveaux de contrôle								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement	0,00		0,00	
2	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE sur les Alpes	16,00		16,00	
Irat2	Taux d'erreur constaté suite aux audits menés aux différents niveaux de contrôle				

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	217
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	35
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	182

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	17 279 282,66					
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	109,00					
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	54,50					
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	83,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	217,00					
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	14 351 802,42					
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	760 243,63					
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	15,00					
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	32,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	10 973 784,19	7 420 225,58	890 835,96	
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	69,00	56,00	25,00	
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	43,00	42,00	0,00	
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	49,00	49,00	0,00	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	70,00	68,00	3,00	
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	11 908 589,43	5 296 575,68	3 950 838,34	
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	629 413,48	429 245,21	0,00	
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	13,00	13,00	0,00	
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	25,00	16,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	176 410,66	0,00	0,00
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	25,00	21,00	0,00
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	3,00	0,00	0,00
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	6 886 566,18			44 241 762,00		
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	55			173,00		
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	30			305,00		
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	5			136,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	80			369,00		
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	1 894 516,14			12 000 000,00		
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	1 578 763,45			9 378 238,00		
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	16			73,00		
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	1			70,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	44 241 762,00	50,00%	51 960 566,42	117,45%	50 122 814,62	25 537 292,12	57,72%	190
2	FEDER	Plus développées	Total	12 000 000,00	50,00%	23 649 541,87	197,08%	8 492 792,14	18 381 972,15	153,18%	39
3	FEDER	Plus développées	Total	9 378 238,00	50,00%	9 260 097,72	98,74%	9 260 097,72	2 654 404,68	28,30%	26
4	FEDER	Plus développées	Total	2 380 000,00	50,00%	3 153 092,06	132,48%	3 153 092,06	1 902 081,90	79,92%	2
Total	FEDER	Plus développées		68 000 000,00	50,00%	88 023 298,07	129,45%	71 028 796,54	48 475 750,85	71,29%	257
Total général				68 000 000,00	50,00%	88 023 298,07	129,45%	71 028 796,54	48 475 750,85	71,29%	257

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territoriale	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	06		15	FR71	506 572,38	506 572,38	110 904,28	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	06		15	FR82	141 527,66	141 527,66	141 212,67	1
1	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	06		15	FR71	322 051,00	322 051,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	06		15	FR82	182 700,00	182 700,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR71	3 093 657,73	2 720 312,79	2 262 231,67	10
1	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR82	5 185 736,33	5 165 447,33	3 499 070,65	15
1	FEDER	Plus développées	090	01	03	07	06		15	FR71	1 533 552,00	1 533 552,00	343 047,59	3
1	FEDER	Plus développées	090	01	03	07	06		15	FR82	130 000,73	130 000,73	134 405,09	1
1	FEDER	Plus développées	091	01	03	07	06		15	FR71	4 474 754,24	4 474 754,24	2 110 964,12	16
1	FEDER	Plus développées	091	01	03	07	06		15	FR82	7 114 963,12	7 093 739,98	1 786 280,12	22
1	FEDER	Plus développées	092	01	03	07	06		15	FR71	382 651,00	382 651,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	092	01	03	07	06		15	FR82	711 943,64	711 943,64	286 287,99	4
1	FEDER	Plus développées	093	01	03	07	06		15	FR71	541 541,81	425 879,00	116 109,00	1
1	FEDER	Plus développées	093	01	03	07	06		15	FR82	330 000,00	330 000,00	329 498,56	1
1	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06		15	FR71	3 979 176,02	3 595 836,48	1 723 614,00	9
1	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06		15	FR82	7 241 353,88	7 082 782,88	2 835 402,94	15
1	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06		23	FR71	80 000,00	80 000,00	47 729,51	1
1	FEDER	Plus développées	095	01	03	07	06		15	FR71	1 842 769,45	1 842 769,45	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	095	01	03	07	06		15	FR82	1 245 300,00	1 245 300,00	63 312,47	2
1	FEDER	Plus développées	097	01	02	07	06		15	FR71	192 695,08	192 695,08	238 931,13	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	02	07	06		15	FR82	177 147,28	177 147,28	117 315,43	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	02	07	06		22	FR71	1 454 978,32	1 115 716,48	1 266 765,86	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	06		15	FR71	5 117 174,89	4 990 069,15	4 411 122,65	40
1	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	06		15	FR82	5 978 319,86	5 679 366,07	3 713 086,39	38
2	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		07	FR71	10 935 639,54	3 999 467,09	6 917 693,39	18
2	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		07	FR82	5 184 824,50	2 804 465,67	3 957 218,51	15
2	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		08	FR71	6 150 000,00	615 000,00	6 212 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	063	01	03	07	03		24	FR82	255 520,00	199 931,00	249 192,96	1
2	FEDER	Plus développées	063	02	03	07	03		24	FR82	251 860,00	182 864,00	254 543,04	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		01	FR82	119 675,50	91 289,24	28 479,48	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		07	FR82	401 862,39	321 489,91	417 449,30	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		24	FR82	350 159,94	278 285,23	345 395,47	1
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	04	05		22	FR71	588 941,17	588 941,17	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		22	FR71	3 793 361,06	3 793 361,06	996 522,24	8
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		22	FR82	3 386 610,31	3 386 610,31	1 293 042,67	11
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		23	FR71	575 837,63	575 837,63	77 690,69	1
3	FEDER	Plus développées	088	01	03	07	05		22	FR71	243 000,00	243 000,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	097	01	02	07	05		22	FR71	108 000,00	108 000,00	107 225,72	1
3	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	05		22	FR71	235 854,55	235 854,55	61 917,24	1
3	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	05		22	FR82	328 493,00	328 493,00	118 006,12	2
4	FEDER	Plus développées	121	01	01	07			18	FR82	3 153 092,06	3 153 092,06	1 902 081,90	2

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Aucune évaluation n'a été ni lancée, ni achevée sur le Programme Opérationnel Interrégional des Alpes au cours de l'année 2020.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 **PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Lors de l'année 2020, l'Autorité de Gestion a dû faire face à la crise sanitaire et sociale liée à la pandémie de la COVID-19 alors qu'il s'agissait d'une des années clés dans la poursuite de la mise en œuvre du programme. Malgré cette situation, la programmation a pu se poursuivre et atteindre un taux de certification similaire à celui des années précédentes, permettant d'éviter le DO en 2020. Toutefois, compte tenu de la persistance de la situation de crise pendant plus d'un an, il est à prévoir que certains bénéficiaires auront des difficultés à réaliser les projets comme prévu. Dans les premiers mois de 2021, nous avons constaté une augmentation du nombre de dossiers abandonnés, ainsi que la nécessité pour certains projets de décaler l'exécution ou le paiement des factures, ce qui aura certainement un impact négatif sur la certification et sur la réalisation des indicateurs difficiles à évaluer dans un contexte toujours instable.

Ci-après les principales difficultés auxquelles l'Autorité de Gestion et son partenariat, ainsi que les bénéficiaires, ont dû faire face et les solutions qui ont été proposées.

Au niveau de l'Autorité de Gestion et de son partenariat

L'Autorité de Gestion, ainsi que l'Autorité de Certification (AC), ont pu assurer leurs fonctions en s'adaptant à la nouvelle situation (dématérialisation des échanges et des validations/signatures, visioconférences, télétravail, etc.). Afin de permettre un traitement plus efficace de la part de l'AC des Certificats de Services Faits (CSF), un tableau de suivi anticipé des CSF prévus sur chaque fonds pour les appels de fonds à venir a été mis en place. Cela a permis une anticipation et amélioration des traitements pour l'AG et l'AC, notamment en lien avec leurs contrôles approfondis et la gestion du temps pour prioriser les CSF les plus complexes (multipartenaires, solde).

En ce qui concerne l'animation du partenariat, toutes les décisions ont pu être prises grâce à la généralisation des consultations écrites. Cette possibilité avait été déjà prévue dans les règlements intérieurs des Comités de suivi et de programmation, et a permis la continuité dans la gestion du programme malgré les restrictions sanitaires.

En 2020, 4 cellules d'animation techniques conjointes, réunissant le Commissariat de Massif, les 2 Régions et les 6 Départements alpins, ont été organisées afin de suivre la programmation 2014-2020 et de préparer le post 2020.

Au niveau des bénéficiaires

L'Autorité de gestion a mis en place toutes les mesures nécessaires à sa disposition afin d'assurer l'assistance et le remboursement aux bénéficiaires dans un contexte si particulier. Par exemple, il a été

possible de réaliser des formations à l'attention des bénéficiaires en format dématérialisé afin de les aider à mieux préparer les demandes de paiement.

En ce qui concerne la soumission des demandes de paiement, nous avons constaté un très grand nombre d'appels auprès du service instructeur de la part des porteurs de projets en difficulté. Un accompagnement a été mis en place pour trouver des solutions et afin de finaliser de la meilleure façon leurs demandes de paiement, en accélérer le traitement. En même temps, le contexte de crise sanitaire et de confinement a conduit à des reports fréquents dans les dépôts de demandes de paiement (constats réguliers de demandes incomplètes notamment lors du premier confinement).

Malgré nos efforts, il n'a pas été possible de dématérialiser entièrement la procédure de certification de dépenses ce qui a amené à des retards dans ce processus et à devoir relancer les bénéficiaires, notamment pendant le 1er confinement entre mars et mai de 2020, pour compléter et aboutir dans les certifications.

Finalement, il a été décidé d'octroyer une prolongation de 6 mois pour tous les projets en cours afin d'assurer la réalisation des activités prévues. Cette prolongation a été faite grâce à un arrêté signé le 19 mai 2020 par le Président, en sa qualité d'Autorité de Gestion, sans besoin de prendre des avenants dont la signature s'avérait complexe. Certains projets ont néanmoins demandé un report supérieur à 6 mois, notamment lorsque des travaux sont contraints par la saisonnalité en zones difficiles d'accès.

De plus, la tempête Alex survenue le 2 octobre 2020 qui a touché plusieurs vallées des Alpes Maritimes a également impacté certains projets. L'Autorité de Gestion a fait un point avec chaque bénéficiaire pour apprécier les conséquences sur la réalisation effective des opérations concernées (décalage du calendrier, impossibilité de réaliser certaines actions, investissements détruits, etc.).

En plus de la situation sanitaire complexe en 2020, un certain nombre de projets ont été impactés par les élections municipales organisées également cette année. En effet, suite à des changements des équipes municipales, certains projets déposés ou programmés ont pu être remis en cause par les nouveaux élus. Ainsi, en 2020, 8 dossiers ont été abandonnés par les porteurs avant programmation et 2 après programmation.

Ces abandons/déprogrammations, ainsi que la persistance de la situation de crise sanitaire, auront un impact négatif certain sur l'atteinte des cibles 2023 de certains indicateurs. Une analyse à ce sujet sera menée courant 2021.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - Assistance technique du programme
-----------------	---------------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	2 487 655,18	11,25%
3	4 355 444,60	92,88%
Total	6 843 099,77	20,13%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Dans le cadre de la présidence française de la SUERA, la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur a participé aux rencontres des Autorités de Gestion dans le cadre de la semaine des stratégies macrorégionales organisées à Bruxelles les 19/21 février 2020.

Tout au long de l'année 2020 et, malgré le contexte sanitaire, elle a également été associée à différentes réunions et pu faire le lien entre des bénéficiaires du POIA et les travaux menés dans différents groupes d'action de la SUERA. Ainsi, par exemple, les travaux de capitalisation menés par le Pôle Alpin des Risques Naturels (PARN) sur les différents projets Espace Alpin, ALCOTRA ou FEDER POIA font l'objet d'échanges dans le groupe 8 de la SUERA. Ces réflexions ont alimenté la préparation du futur PO 2021/2027.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Domaine(s) thématique(s) stratégique(s) et action(s), et/ou question horizontale (gouvernance) pour lesquels le programme est pertinent:

	Domaine thématique stratégique	Action / question horizontale
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.1 - Écosystème d'innovation et de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.2 - Potentiel économique des secteurs stratégiques
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.3 - Environnement économique et social des opérateurs économiques dans les secteurs stratégiques (dont le marché du travail, l'éducation et la formation)
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.2.1 - Gouvernance
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.1 - Intermodalité et interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.2 - Connexion électronique entre les personnes (agenda numérique) et accès aux services publics
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.1 - Ressources naturelles (y compris l'eau et les ressources culturelles)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.2 - Connectivité écologique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.3 - Gestion des risques et du changement climatique (notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.4 - Efficacité énergétique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.2.1 - Gouvernance

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'EUSALP

A. Les coordonnateurs macrorégionaux (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'EUSALP?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'EUSALP?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'EUSALP à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

SANS OBJET

D. Résultats obtenus en rapport avec l'EUSALP(sans objet pour 2016)

SANS OBJET

E. Le programme contribue-t-il à des cibles et des indicateurs spécifiques des actions de l'EUSALP, comme indiqué dans le plan d'action de l'EUSALP? (Veuillez préciser la cible et l'indicateur)

non

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyen POIA annexé RAMO 2020	Résumé à l'intention des citoyens	10 mai 2021		Ares(2021)3580928	Résumé citoyen POIA 2020	31 mai 2021	n002rha7

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 4/OSat/1 . Années non conformes: 2016, 2017, 2018, 2019
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 4/OSat/2 . Années non conformes: 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: OS1, indicateur: Ir1, catégorie de région: M, année: 2014 (14 800 560,00 < 50 798 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: OS1, indicateur: Ir1, catégorie de région: M, année: 2015 (15 205 424,42 < 50 798 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: OS1, indicateur: Ir1, catégorie de région: M, année: 2016 (15 179 060,00 < 50 798 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: OS1, indicateur: Ir1, catégorie de région: M, année: 2017 (15 756 283,00 < 50 798 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: OS1, indicateur: Ir1, catégorie de région: M, année: 2018 (14 993 004,00 < 50 798 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: OS1, indicateur: Ir1, catégorie de région: M, année: 2019 (15 888 310,00 < 50 798 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: OS1, indicateur: Ir1, catégorie de région: M, année: 2020 (2 549 959,00 < 50 798 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: OS4, indicateur: Ir9, catégorie de région: M, année: 2018 (5,60 < 7,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: OS4, indicateur: Ir9, catégorie de région: M, année: 2019 (5,60 < 7,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: OS4, indicateur: Ir9, catégorie de région: M, année: 2020 (25,96 > 14,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2015 (56,70 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2016 (58,00 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2017 (58,00 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2018 (56,60 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2019 (56,60 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2020 (53,10 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,04 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,04 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 109,73 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,98 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 112,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IR8, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,36 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,75 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IR2, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IR5, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IR5, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IR5, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,72 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 122,22 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IR6, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO02, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 150,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 166,23 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IR2, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 192,68 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IR8, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 224,39 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IR8, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 258,54 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IR8, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 316,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IR5, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IR5, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 134,15 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IR8, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 138,41 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 138,41 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 138,41 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 162,50 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat1, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.